

DACP

REF : DACP2013035

Signataire : MC/ED/AT

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation du projet de marché de fourniture de consommables pour l'activité d'orthodontie du service dentaire du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers pour les années 2014, 2015 et 2016.

EXPOSE :

Le service dentaire du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers est composé de quatre cabinets dentaires.

Outre des actions de prévention, ce service offre aux patients une activité de soins en matière d'omnipratique, de parodontie, de chirurgie et d'orthodontie.

Afin de répondre au mieux à une très forte demande, l'un des quatre fauteuils est exclusivement consacré à l'activité d'orthodontie.

Jusqu'à présent, et pour fonctionner de façon satisfaisante, la Ville d'Aubervilliers avait recours, pour l'acquisition de fournitures nécessaires à l'activité d'orthodontie, à un marché récurrent dont la durée était limitée à une année, que nous vous proposons de porter aujourd'hui à trois ans.

Ainsi, tout en conservant une souplesse de gestion, cette disposition permettra de maintenir une offre de soins de qualité en la matière.

Ce marché global (ne comportant ni tranche, ni lot) sera donc passé pour une durée allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

L'étendue de la prestation à réaliser dépendant des soins qui seront à prodiguer aux patients, impossibles par nature à définir avant que le praticien ait pu établir un diagnostic médical, l'évaluation quantitative précise des besoins ne peut être réalisée en amont, ainsi, est-il proposé de passer un marché à bons de commande.

Le marché est à prix unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, du Bordereau des Prix Unitaires et, d'autre part, des tarifs catalogue remisés pour les fournitures hors bordereau.

Le marché fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant minimum : 14 000 € HT

Montant maximum : 60 000 € HT

Pour rappel, la ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum annuel de ce dernier.

Le montant maximum annuel au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

Eu égard au volume des achats à réaliser sur trois ans, il y a lieu de lancer, conformément aux articles 26 à 28 et 77 du Code des Marchés Publics, ainsi que l'article 4 du guide du procédures internes, approuvé par le Conseil Municipal le 30 Avril 2009, une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché de fourniture de consommables d'orthodontie pour satisfaire l'ensemble des besoins représentatifs de cette activité pour les années 2014 à 2016.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de marché relatif à la fourniture de consommables d'orthodontie pour les années 2014 à 2016.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013035

Signataire : MC/ED/AT

OBJET : Approbation du projet de marché de fourniture de consommables pour l'activité d'orthodontie du service dentaire du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers pour les années 2014, 2015 et 2016.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 et 77 du Code des Marchés Publics, ainsi que l'article 4 du guide du procédures internes, approuvé par le Conseil Municipal le 30 Avril 2009,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché actuellement en cours relatif à la fourniture de consommables d'orthodontie arrive à échéance le 31 décembre 2013.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché à bons de commande relatif à la fourniture de consommables d'orthodontie pour les années 2014 à 2016 passé sur procédure adaptée. Ce marché sera conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 et renouvelable deux fois, par reconduction expresse, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché comporte les seuils annuels suivants :

Seuil minimum : 14 000 € HT

Seuil maximum : 60 000 € HT

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué